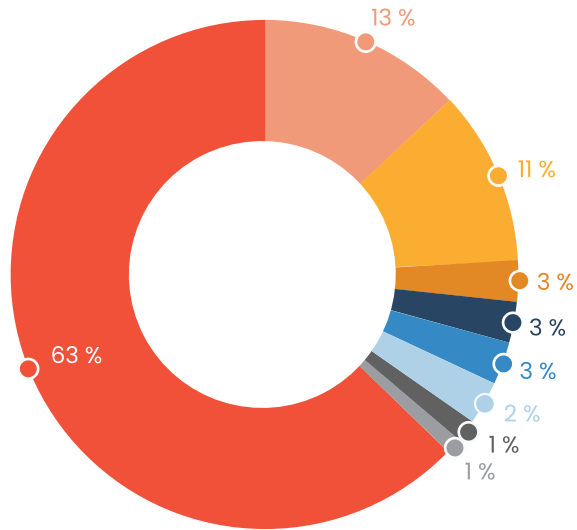


OÙ VONT VOS TAXES?

\$ Budget total d'exploitation : 23 622 440 \$

Composition des dépenses



- **Dépenses d'agglomération (63 %)** : Police, sécurité incendie, transports publics, eau potable, traitement des eaux usées, qualité de l'eau et évaluation foncière.
- **Transport (13 %)** : Voirie municipale, déneigement, éclairage de rue et drainage.
- **Administration générale (11 %)** : Conseil, direction générale, département du greffe, finances, communications et autres charges administratives.
- **Parcs et loisirs (3 %)** : Parcs, terrains de jeux et autres.
- **Bâtiments (3 %)** : Hôtel de ville, travaux publics, Fritz, Grange rouge, maison grise Fritz, clubs de Yacht, curling, tennis et piscine, centre communautaire et bibliothèque.
- **Environnement et eau (3 %)** : Réseaux de distribution d'eau, traitement des eaux usées et collecte des déchets.
- **Urbanisme (2 %)** : Recommandations en matière de zonage et application des règlements, nuisance et stationnement, permis et certificats.
- **Financement et allocations (1 %)** : Dette et transfert des activités d'investissement.
- **Sécurité publique (1 %)** : Sécurité civile, patrouille, sauvetage et sécurité dans le parc industriel.

ANALYSE COMPARATIVE DES QUOTES-PARTS À L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL

Budget 202214 823 563 \$

↑ 11.1 %

Budget 202113 344 774 \$

COMMENT DEMEURER INFORMÉS?



EN VOUS ABONNANT !

Infolettre électronique « Nouvelles de Baie-D'Urfé »

Un moyen simple et efficace de rester connecté avec votre communauté en tout temps.

baie-durfe.qc.ca

Alertes communautaires CodeRED!

Un système d'appel automatisé pour communiquer rapidement des messages à la population dans toutes situations d'urgence.

codered@baie-durfe.qc.ca

Des questions concernant le profil financier, les droits de mutation, l'évolution foncière ou votre compte de taxes?

Consultez la section [Finances](#) de notre site Internet sous l'onglet [Département](#) ou écrivez à : info@baie-durfe.qc.ca



baie-durfe.qc.ca

Crédit photo : Richard Gregson



VILLE DE BAIE-D'URFÉ

Budget et taxes foncières 2022





Mot de la mairesse

Citoyennes et Citoyens de Baie-D'Urfé,

Il me fait plaisir de vous présenter le budget 2022. Il s'agit du tout premier exercice budgétaire pour ce nouveau conseil que vous avez élu le 7 novembre dernier. Les discussions menant à l'adoption du budget 2022 ont été animés et au final, un consensus a émergé: Celui de poursuivre les investissements dans les infrastructures et améliorer les services à la population.

Adopté lors de la séance extraordinaire du conseil le 11 janvier dernier, le budget de la ville s'élève à **23 622 440 \$** en hausse de 6,1 % par rapport à 2021.

Exceptionnellement en raison de la pandémie, l'agglomération de Montréal a fait face à un important déficit en 2020 ce qui a eu pour effet d'augmenter notre pourcentage de quote-part à un niveau astronomique de 11,1 % cette année soit **14 823 563 \$**. Rappelons que cette somme représente 63 % de notre budget total et que nous devons y consacrer 72 % des revenus générés par la taxe foncière.

Heureusement, le conseil avait anticipé cette hausse et avait réservé des sommes afin d'en diminuer l'impact pour les citoyens. Une somme de 275 000 \$ sera donc utilisé à même le surplus pour financer en partie cette augmentation vertigineuse de la quote-part d'agglomération.

Je suis heureuse de vous annoncer que la majorité des résidents verront leur compte de taxes n'augmenter que de **2,82 %** et que la majorité des propriétés du secteur industriel n'augmenteront que de **4,79 %**. Quant aux 6 logements et plus, cette hausse ne représentera que **2,82 %**.

Je vous invite à consulter la liste complète des projets que nous souhaitons réaliser au cours des trois prochaines années sur le document joint à cet effet.

Au nom du conseil, je vous souhaite une merveilleuse année 2022 en bonne santé.


Heidi Ektvedt, Mairesse



SOURCE DE REVENUS

BUDGET 2022

Taxes foncières	20 554 500 \$
Taxes sectorielles	89 070 \$
Taxes de transfert	1 304 870 \$
Taxe d'eau	800 000 \$
Sources gouvernementales	268 090 \$
Permis, amendes et taxes de pénalités	132 200 \$
Intérêts et autres sources	473 710 \$
Total	23 622 440 \$

TAUX DES TAXES 2022 PAR 100 \$ DE LA VALEUR IMPOSABLE



CATÉGORIE D'IMMEUBLE

TAUX

Résidentielle	0,5367
Six unités ou plus	0,5367
Non-résidentiel	3,1117
Terrains vacants	1,0733

CONSOMMATION D'EAU RÉSIDENTIELLE

Le relevé de votre compte de taxes municipales 2022 comprendra un taux fixe de **89 \$** pour une consommation annuelle de 50 000 gallons d'eau au moins.

Pour les logements à locations multiples tels que les condos de la rue Jean de la Londe, le taux fixe est de **71 \$** pour 40 000 gallons d'eau par année.

Si une propriété excède la consommation d'eau allouée, le propriétaire se verra imputer des frais de **3,58 \$** pour chaque tranche de 1 000 gallons.

OÙ ET COMMENT POUVEZ-VOUS PAYER ?

Votre compte est désormais payable dans les institutions financières ci-dessous. Votre numéro de compte est composé des 18 premiers chiffres inscrits sur votre relevé, c'est à dire le matricule :

XXXX-XX-XXXX-X-000-0000

N'utilisez pas le numéro débutant par 2022 bien qu'il soit désigné comme étant le numéro de compte.

- Banque de Montréal
- Banque CIBC
- Banque Nationale du Canada
- Banque Scotia
- RBC Banque Royale
- TD Canada Trust
- Caisse Populaire Desjardins

MODES DE PAIEMENTS

- À votre institution financière**
En personne - par Internet - par guichet automatique
- En personne à l'Hôtel de ville**
Paiement comptant - carte débit - chèque
- Par la poste à la Ville de Baie-D'Urfé**

* Notez que vous ne pouvez effectuer de paiement par carte de crédit.





QUAND PAYER ?

Votre compte de taxes peut être payé en deux versements égaux. Il vous suffit de joindre le coupon détachable à chaque paiement.

Notez que si vous choisissez de payer en deux versements, vous ne recevrez pas de rappel pour le deuxième versement.



POUR TOUTE INFORMATION :

 baie-durfe.qc.ca/profil_financier
 Julie Macdowell, Trésorière | 514 457-3378